

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
12 février 2010
Français
Original: anglais**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de la trente et unième session de l'Organe
subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue
à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	3
II. Questions d'Organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	3
B. Organisation des travaux de la session	5–6	4
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	7–8	4
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	9	5
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour)	10–19	5
IV. Mise au point et transfert de technologies (Point 4 de l'ordre du jour).....	20–26	6
V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures (Point 5 de l'ordre du jour)	27–34	8
VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour).....	35–42	9
VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)	43–51	10
A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	43–46	10
B. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	47–51	10

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)	52–57	11
A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)	52–53	11
B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre	54–57	11
C. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent- dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.....	58–59	12
IX. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)	60–64	12
X. Questions diverses (Point 10 de l'ordre du jour).....	65	13
XI. Rapport de la session (Point 11 de l'ordre du jour).....	66	13
XII. Clôture de la session	67–70	13
Annexes		
I. Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (Carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities).....		14
II. Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation (Matters relating to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol)		16
III. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente et unième session		19

I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue au Centre Bella, à Copenhague (Danemark), du 8 au 12 décembre 2009.
2. La Présidente du SBSTA, M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a aussi salué M. Purushottam Ghimire (Népal) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 8 décembre, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2009/4). Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom du Groupe composite, un au nom des pays les moins avancés (PMA), un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.
4. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant, sans le modifier:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Mise au point et transfert de technologies.
 5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
 6. Recherche et observation systématique.
 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'Annexe I de la Convention;
 - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23);

- b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.
- 9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 - 10. Questions diverses.
 - 11. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session (Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 8 décembre, au cours de laquelle la Présidente a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition de la Présidente, le SBSTA est convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

6. Le SBSTA a accepté d'admettre en qualité d'observateur les organisations qui en avaient fait la demande¹, conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué², en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. L'élection aux deux postes avait eu lieu pour la dernière fois à la vingt-neuvième session. La Présidente a annoncé que des consultations étaient engagées en vue de la désignation de candidats et qu'elle tiendrait les délégations informées de leur déroulement. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par voie d'élection.

8. À la 3^e séance, la Présidente a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord et elle a proposé d'élire les candidats désignés. Le SBSTA a élu M. Mihir Kanti Majumder (Bangladesh) Vice-Président et réélu M. Ghimire Rapporteur. La Présidente a rappelé que le Vice-Président accomplirait un mandat initial d'un an, renouvelable une fois. Le Rapporteur accomplirait un second mandat d'un an. Elle a précisé que le Vice-Président et le Rapporteur exerceraient leur mandat aux trente-deuxième et trente-troisième sessions ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Elle a remercié le Bureau en place pour son travail.

¹ Les nouvelles organisations ayant qualité d'observateurs sont énumérées dans le document FCCC/CP/2009/8/Rev.1.

² FCCC/CP/1996/2.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement (Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentant des Parties à la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire des membres appelés à les remplacer.

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2009/5, FCCC/SBSTA/2009/6, FCCC/SBSTA/2009/7, FCCC/SBSTA/2009/INF.5, FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1, FCCC/SBSTA/2009/MISC.10 et FCCC/TP/2009/2.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Des déclarations ont été faites également par des représentants du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Des déclarations ont été faites en outre au nom des organisations non gouvernementales (ONG) d'agriculteurs et au nom des ONG syndicales.

12. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Donald Lemmen (Canada). À la 3^e séance, M. Lemmen a rendu compte des résultats de ces consultations.

13. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

14. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trentième session dans l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements⁴, et a pris note des rapports des ateliers organisés dans le cadre des travaux sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation⁵ et sur la diversification économique⁶, d'un document technique faisant le point de la documentation existante sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation⁷, d'un rapport de synthèse sur l'intégration et l'extension de la planification et des activités en matière d'adaptation⁸, ainsi que des documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.10 dans lesquels étaient rassemblés les renseignements communiqués par les Parties et les organisations compétentes au sujet des efforts entrepris pour étudier les coûts et les

³ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.17.

⁴ FCCC/SBSTA/2009/INF.5.

⁵ FCCC/SBSTA/2009/5.

⁶ FCCC/SBSTA/2009/7.

⁷ FCCC/TP/2009/2.

⁸ FCCC/SBSTA/2009/6.

avantages de différentes solutions possibles en matière d'adaptation, et pour suivre et évaluer la mise en œuvre de projets, politiques et programmes d'adaptation, respectivement.

15. Le SBSTA s'est félicité de la participation directe et des contributions d'un large éventail d'organisations⁹ à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a encouragé ces organisations à poursuivre leurs efforts et, si possible, à les intensifier encore, notamment en s'engageant à prendre des initiatives¹⁰, et en lui communiquant des renseignements sur l'exécution de ces engagements, afin d'aider les Parties à mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques et leur vulnérabilité et à décider en pleine connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter.

16. Le SBSTA a pris note des travaux que le secrétariat avait entrepris, suivant les indications de sa présidente, afin de promouvoir encore plus le programme de travail de Nairobi auprès des parties prenantes concernées, et notamment de diffuser plus largement des produits d'information faciles à utiliser. Il a prié le secrétariat de poursuivre ces travaux.

17. Le SBSTA a relevé l'importance de l'atelier technique sur les modalités de collaboration possibles entre les centres et les réseaux régionaux menant des travaux en rapport avec les changements climatiques, qui devait se tenir avant sa trente-deuxième session¹¹.

18. Le SBSTA a réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer le rôle moteur du programme de travail de Nairobi et a prié le secrétariat de continuer à s'efforcer de mobiliser un large éventail d'organisations, notamment celles qui menaient des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, ainsi que d'adaptation.

19. Le SBSTA a rappelé que, à sa vingt-huitième session, il était convenu d'examiner, à sa trente-troisième session, un rapport récapitulant les résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi que les autres informations visées au paragraphe 25 du document FCCC/SBSTA/2008/6, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme.

IV. Mise au point et transfert de technologies (Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

20. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, les 8 et 12 décembre, respectivement. Il était saisi de deux rapports du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à savoir les documents FCCC/SB/2009/4 et Summary, et FCCC/SB/2009/INF.6. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

21. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité M. Arthur Rolle (Bahamas), Président du GETT, à rendre compte des activités de ce groupe. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 7 de l'ordre du jour de la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), intitulé «Mise au point et transfert de technologies», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par

⁹ Au 11 décembre 2009, on comptait 164 organisations associées au programme de travail de Nairobi.

¹⁰ Au 11 décembre 2009, 92 engagements avaient été soumis par 41 organisations associées au programme de travail de Nairobi.

¹¹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 32.

M. Carlos Fuller (Belize) et M. Holger Liptow (Allemagne). À la 3^e séance, M. Fuller a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

22. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹² proposées par la Présidente.

2. Conclusions

23. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT pour 2009¹³. Ils ont pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts sur les résultats de la quatrième réunion du Groupe, tenue du 23 au 25 septembre 2009 à Bangkok (Thaïlande). Ils se sont félicités de la poursuite du dialogue entre le Groupe d'experts et les milieux économiques et commerciaux à l'occasion de cette réunion. Ils ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leur trentième session quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus en question¹⁴. Une possibilité à cet égard pourrait être d'instituer un forum permanent permettant aux membres de la communauté économique et financière de communiquer régulièrement leur évaluation des mesures par lesquelles les Parties pourraient le plus efficacement renforcer la mise au point et le transfert d'écotechnologies et d'écopratiques. Le SBSTA et le SBI ont remercié M. Arthur Rolle, Président du Groupe d'experts, et M. Bruce Wilson (Australie), Vice-Président, d'avoir conduit le Groupe d'experts au terme de son programme de travail pour la période 2008-2009.

24. Le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail évolutif du Groupe d'experts pour la période 2010-2011¹⁵. Ils ont noté que le Groupe d'experts tiendrait une réunion extraordinaire au début de 2010 pour actualiser ce programme de travail, à la lumière des décisions concernant la technologie qui seraient prises par la Conférence des Parties à sa quinzième session, et qu'il leur soumettrait son programme de travail actualisé pour examen à leur trente-deuxième session. Le SBSTA et le SBI se sont félicités de l'offre du Gouvernement australien d'accueillir cette réunion.

25. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le rapport final du Groupe d'experts sur les indicateurs de résultats¹⁶. Le SBSTA a noté que le rapport contenait un ensemble d'indicateurs qui pourraient être utilisés par le SBI pour examiner et évaluer l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies¹⁷, comme demandé dans la décision 4/CP.13.

26. Le SBSTA a noté que le secrétariat avait, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Initiative technologie et climat, organisé l'atelier régional africain sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement qui avait eu lieu à Gaborone (Botswana), du 2 au 4 septembre 2009. Il a également noté avec satisfaction l'offre du Gouvernement bélizien d'accueillir en 2010 un atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement.

¹² Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.14.

¹³ FCCC/SB/2009/INF.6.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22, et FCCC/SBI/2009/8, par. 66.

¹⁵ FCCC/SB/2009/INF.6, annexe I.

¹⁶ FCCC/SB/2009/4 et Summary.

¹⁷ Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (annexe de la décision 4/CP.7), complété par l'ensemble de mesures énoncées à l'annexe I de la décision 3/CP.13.

V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

27. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

28. Des déclarations ont été faites également par un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) parlant au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts et par un représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Une déclaration a aussi été faite au nom des organisations de peuples autochtones.

29. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 3^e séance, M^{me} Portillo a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

30. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁸ proposées par la Présidente. Il a été noté que l'expression «situations nationales» englobait notamment la situation particulière des pays à fort couvert forestier et à faible taux de déboisement.

2. Conclusions

31. Le SBSTA a décidé de transmettre un projet de décision sur les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement à la Conférence des Parties à sa quinzième session pour adoption¹⁹.

32. Le SBSTA a noté qu'il pourrait avoir à envisager de fournir d'autres directives concernant les questions de méthodologie en fonction des décisions pertinentes qui seraient adoptées par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

33. Le SBSTA a pris note du rapport oral présenté par sa présidente sur les moyens de faciliter la coordination des activités se rapportant à la décision 2/CP.13. Il a demandé à la Présidente de continuer d'étudier les moyens de faciliter cette coordination et de lui faire rapport à sa trente-deuxième session.

34. Le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux parties prenantes qu'elles pouvaient continuer d'échanger des informations sur les activités se rapportant à la décision 2/CP.13 et à toute décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties à sa quinzième session via la plate-forme Web du site de la Convention, et il les a encouragées à le faire²⁰.

¹⁸ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.19 et Add.1.

¹⁹ Pour le texte tel qu'adopté, voir le document FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 4/CP.15.

²⁰ http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php.

VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2009/MISC.12. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

36. Des déclarations ont aussi été faites par le Secrétaire général adjoint de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et par un représentant du Brésil qui s'exprimait au nom du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite.

37. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3^e séance.

38. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

39. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations prononcées par le Secrétaire général adjoint de l'OMM et le Président du Comité directeur du SMOC, et de la déclaration faite au nom du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite.

40. Le SBSTA a accueilli avec intérêt la version actualisée provisoire du Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention²², que le secrétariat du SMOC lui avait communiquée comme il l'avait lui-même invité à le faire à sa trentième session²³.

41. Le SBSTA a aussi accueilli avec intérêt les informations sur les résultats de la troisième Conférence mondiale sur le climat²⁴, tenue à Genève (Suisse) du 31 août au 4 septembre 2009, que l'OMM lui avait communiquées comme il l'y avait lui-même invitée à la même session²⁵.

42. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de conclusions sur cette question à sa quinzième session²⁶.

²¹ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.16 et Add.1.

²² FCCC/SBSTA/2009/MISC.12.

²³ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 57 et 58.

²⁴ http://www.wmo.int/pages/gfcs/index_fr.html.

²⁵ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 64.

²⁶ Pour le texte tel qu'adopté, voir le document FCCC/CP/2009/11, chap. VII.G.

VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2009/INF.4.

44. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3^e séance.

45. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions proposées par la Présidente.

2. Conclusions

46. Le SBSTA a pris note du rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention²⁷.

B. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux (Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

48. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3^e séance.

49. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁸ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

50. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux, ainsi que des vues exprimées à cet égard par les Parties.

51. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui rendre compte, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

²⁷ FCCC/SBSTA/2009/INF.4.

²⁸ FCCC/SBSTA/2009/L.15.

VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)

A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23) (Point 8 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

52. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

53. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Samuel Adejuwon (Nigéria). À la 3^e séance, M. Adejuwon a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente-deuxième session du SBSTA.

B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre (Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

54. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2009/MISC.11. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

55. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente tiendrait des consultations et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3^e séance.

56. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

57. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe I.

²⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.20.

C. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre (Point 8 c) de l'ordre du jour)

Délibérations

58. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

59. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Michael Gytarsky (Fédération de Russie). À la 3^e séance, M. Gytarsky a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente-deuxième session du SBSTA.

IX. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre, respectivement.

61. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 11 de l'ordre du jour de la trente et unième session du SBI, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M^{me} Kristin Tilley (Australie). À la 3^e séance, M^{me} Tilley a rendu compte des consultations menées dans ce cadre.

62. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁰ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

63. Un groupe de contact commun a été constitué pour examiner le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» à la trente et unième session du SBSTA et du SBI. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidentes du SBSTA et du SBI ont donné pour instructions de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

64. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-deuxième session. Ils sont convenus de reprendre l'examen de ces questions à leur trente-deuxième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe II.

³⁰ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.18.

X. Questions diverses (Point 10 de l'ordre du jour)

65. Aucune autre question n'a été soulevée.

XI. Rapport de la session (Point 11 de l'ordre du jour)

66. À sa 3^e séance, le 12 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa trentième et unième session³¹. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à achever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la direction de la Présidente.

XII. Clôture de la session

67. À sa 3^e séance, le 12 décembre, le représentant du Secrétaire exécutif a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif est prié de donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions³² lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

68. À sa trente et unième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre des activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités pourraient être financées par le budget de base ou des ressources qui figuraient déjà dans les prévisions budgétaires initiales du secrétariat au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Néanmoins, il a été demandé au secrétariat, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures», de faciliter la coordination de ses activités visant à renforcer la capacité d'utiliser les orientations et les directives les plus récentes du GIEC. Le travail initial à mener pour les besoins de cette activité en 2010 correspond à des dépenses non prévues de 300 000 dollars des États-Unis environ. Les dépenses pour 2011 seront déterminées à une date ultérieure.

69. À la même séance, la Présidente a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs des consultations informelles pour leurs contributions. Elle a également remercié le secrétariat de son appui.

70. Des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom du Groupe composite. Des déclarations ont aussi été faites au nom des ONG du monde des affaires et de l'industrie, des ONG de défense de l'environnement, des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et des ONG de jeunes.

³¹ Adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.13.

³² Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «décisions», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

Annexe I

[ENGLISH ONLY]

Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

Carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities

[*Recalling* decisions 7/CMP.1, 1/CMP.2 and 2/CMP.4,

Recognizing that carbon dioxide capture and storage in geological formations is part of a range of potential options for mitigating greenhouse gas emissions,

Emphasizing that the application of carbon dioxide capture and storage projects shall be environmentally safe and have the objective of avoiding any seepage,

Noting that other conventions have addressed issues and adopted guidelines relevant to the international regulation of the application of carbon dioxide capture and storage, including risk assessment, environmental impact assessment and legal aspects,

Recognizing that carbon dioxide capture and storage in geological formations has been proposed by some Parties for inclusion under the clean development mechanism,

Also recognizing that other Parties have registered concerns regarding the implications of this possible inclusion and highlighted a number of unresolved issues,

1. *Takes note* of the final report of the Executive Board of the clean development mechanism on the “Possible implications of the inclusion of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities”;³³

2. *Recognizes* that the issues referred to in, inter alia, decision 1/CMP.2, paragraph 21, should be addressed;

3. *Also recognizes* that in order for carbon dioxide capture and storage in geological formations to be included under the clean development mechanism, long-term liability for the storage site, including liability for any seepage during and beyond the crediting period of the project, must be clearly assigned and the project boundary must be clearly defined;

3 bis. [*Also recognizes* that long-term liability for the storage site, including liability for any seepage during and beyond the crediting period of the project, must be clearly assigned and the project boundary must be clearly defined in the design of carbon dioxide capture and storage in geological formations under the clean development mechanism;]

4. *Requests* the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice to work on the issues referred to in paragraph 2 above [that if resolved, would lead to the potential] [for the] development of [any] modalities and procedures for clean development mechanism project activities relating to carbon dioxide capture and storage in geological

³³ FCCC/KP/CMP/2009/16, annex II.

formations [, including the definition of the project boundary and participation requirements as well as the assignment of long-term liability,] and report [on the progress][back] on this matter to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its [sixth][seventh] session.]

Annexe II

[ENGLISH ONLY]

Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation

Matters relating to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol

1. [The Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA) [and the Subsidiary Body for Implementation (SBI)] welcomed the constructive exchange of views on addressing issues relevant to Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14,] of the Kyoto Protocol and on the efforts being made under the SBSTA with regard to opportunities for action to enhance the implementation of Article 2, paragraph 3.

2. The SBSTA [and the SBI] emphasized that better understanding of these issues is essential in order

Option 1:

[for developed country Parties, in the implementation of policies and measures, to strive to minimize the adverse effects, including the adverse effects of climate change, effects on international trade, and social, environmental and economic impacts on other Parties, especially developing country Parties, and in particular

Alternative 1 within Option 1: those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention, taking into account Article 3.

Alternative 2 within Option 1: in particular for [the poorest and most vulnerable country Parties that are the least capable of addressing them].]

Option 2:

to strive to minimize the adverse effects, [of [the implementation of policies and measures] [commitments under the Kyoto Protocol, in particular those] under Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14,] of the Kyoto Protocol], in particular for [the poorest and most vulnerable country Parties that are the least capable of addressing them] [those countries identified in Article 4, paragraphs 8, 9 [and 10], of the Convention, taking into account Article 3 of the Convention].]

2.*bis* [The SBSTA agreed that Parties shall not resort to any form of unilateral measures, including fiscal and non-fiscal border measures, against goods and services imported from other Parties, in particular from developing country Parties, on the grounds of stabilization and mitigation of climate change.]

3. [The SBSTA [and the SBI] acknowledged related discussions under other UNFCCC bodies such as the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention and the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, and encouraged Parties to ensure coordination of activities and information across the bodies in order to ensure a coherent and consistent approach to better address the issues mentioned in paragraph 2 above.]

4. The SBSTA [and the SBI] noted the need [to continue] to share information on the nature of [adverse] impacts of [response measures experienced by [developing country] Parties and [the] [any] steps Annex I Parties are taking, in the implementation of policies and measures under Article 2 of the Kyoto Protocol, to minimize [any negative impacts] [adverse effects,] especially on developing country Parties, in particular

Option 1: the poorest and most vulnerable Parties

Option 2: those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.]

The SBSTA [and the SBI] noted that national communications under Article 12, paragraph 1, of the Convention would be an appropriate means for sharing the information referred to in paragraph 3 above.

5.*bis* [Noting the [complexities] of assessing the attribution and causation of the [adverse] impacts of policies and measures.]

6. The SBSTA [and the SBI] also noted [and welcomed] the work of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) on international spillover effects as described in its Fourth Assessment Report.

Option 1: and [endorsed] its plans to continue the assessment of this issue in its Fifth Assessment Report. It invited the IPCC to elaborate possible ways and means to minimize the adverse effects of response measures.

Option 2: and its plans to further assess this issue in its fifth assessment report.

Paragraphs 7–10:

Option 1:

[7. The SBSTA invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by XX, further information and views on issues relevant to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. The SBSTA invited Parties, in their submissions, to include information on possible methodologies, tools and models, for the assessment of these impacts on the countries mentioned in paragraph 2 above.

8. The SBSTA requested the secretariat to compile the submissions referred to in paragraph 7 above into a miscellaneous document and to prepare a synthesis report on these submissions for its consideration.

9. The SBSTA requested the secretariat to organize, before the XX session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, a workshop to explore tools and methodologies, including modelling tools, to help analyse and assess the adverse impacts of policies and measures undertaken by Parties included in Annex I to the Convention, involving guidance by relevant experts.

10. The SBSTA agreed to continue its consideration of this issue at its XX session in a joint contact group.]

Option 2:

[7. The SBSTA and the SBI agreed to continue its consideration of these issues at its XX session in a joint contact group and invited Parties to submit to the secretariat, by XX, further information and views on how Parties can best strive to implement mitigation actions to minimize adverse impacts. The SBI and the SBSTA invited the secretariat to compile the submissions referred to in this paragraph into a miscellaneous document for their consideration.]

Option 3:

7. The SBSTA [and the SBI] noted that further discussion is needed on this matter, and invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by XX, further information and views on issues relevant to Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14,] of the Kyoto Protocol. [The SBSTA [and the SBI] invited Parties, in their submissions, to [consider how Parties can best strive to minimize adverse impacts. This could] include information on possible methodologies, tools and models for the assessment of these impacts on the countries mentioned in paragraph 2 above].
8. The SBSTA [and the SBI] requested the secretariat to compile the submissions referred to in paragraph 7 above into a miscellaneous document for [their] consideration.
9. [Noting the complexities of assessing the attribution and causation of the [adverse] impacts of policies and measures,] the SBSTA [and the SBI] agreed to continue its [their] consideration of these issues at its [their] XX session, including consideration of the need for a [joint] workshop to share further information among Parties and relevant experts and the information contained in the submissions referred to in paragraph 7 above.
10. The SBSTA requested the secretariat to organize, before the [sixth session] of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, a workshop to explore tools and methodologies, including modelling tools, to help analyse and assess the adverse impact of policies and measures undertaken by Parties included in Annex I to the Convention, involving guidance by relevant experts.]

Annexe III

Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente et unième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2009/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2009/5	Rapport de l'atelier technique sur l'intégration des pratiques, outils et systèmes employés pour les stratégies d'évaluation et de gestion des risques climatiques et de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/6	Rapport de synthèse sur les méthodes et les expériences d'intégration et d'extension de la planification et des activités en matière d'adaptation, et les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes dans ce domaine. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/7	Rapport de l'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et sur la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.5	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1	Efforts undertaken to assess the costs and benefits of adaptation options, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.10	Efforts undertaken to monitor and evaluate the implementation of adaptation projects, policies and programmes and the costs and effectiveness of completed projects, policies and programmes, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations

FCCC/SBSTA/2009/MISC.11	Further views on issues relevant to the consideration of carbon capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.12	The Global Climate Observing System implementation plan: a provisional update including provisional cost estimates. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SB/2009/4	Performance indicators to monitor and evaluate the effectiveness of the implementation of the technology transfer framework. Final report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2009/4/Summary	Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies. Résumé
FCCC/SB/2009/INF.6	Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/TP/2009/2	Potential costs and benefits of adaptation options: a review of existing literature. Technical paper
FCCC/SBSTA/2009/L.13	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente et unième session
FCCC/SBSTA/2009/L.14	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/209/L.15	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2009/L.16	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2009/L.16/ Add.1	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2009/L.17	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par la Présidente

FCCC/SBSTA/2009/L.18	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2009/L.19	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2009/L.20	Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du Mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par la Présidente

Autres documents dont le SBSTA était saisi

FCCC/SBSTA/2009/3 et Add.1	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 10 juin 2009
FCCC/SBSTA/2008/6 et Add.1	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBSTA/2009/MISC.7 et Add.1	Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/CP/2009/8/Rev.1	Admission d'observateurs: organisations présentant une demande de statut d'observateur. Note du secrétariat
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/8	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 10 juin 2009